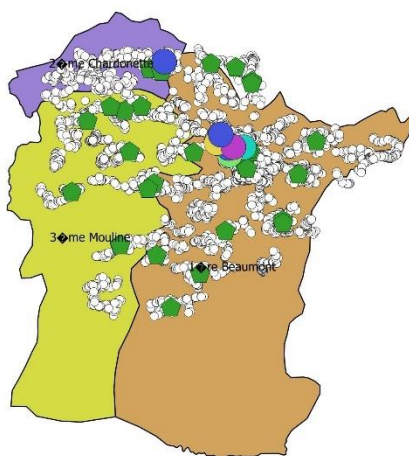


UCP-MENFP / BID

RÉPARTITION DES ÉCOLES ET DES MÉNAGES DANS LA COMMUNE DE BEAUMONT



- Les points blancs représentent les ménages
- Les petites maisons représentent les écoles pré-scolaires et fondamentales
- Les cercles représentent les écoles secondaires

CARTE SCOLAIRE COMMUNE DE BEAUMONT

GASTON GEORGES MÉRISIER, EDITEC

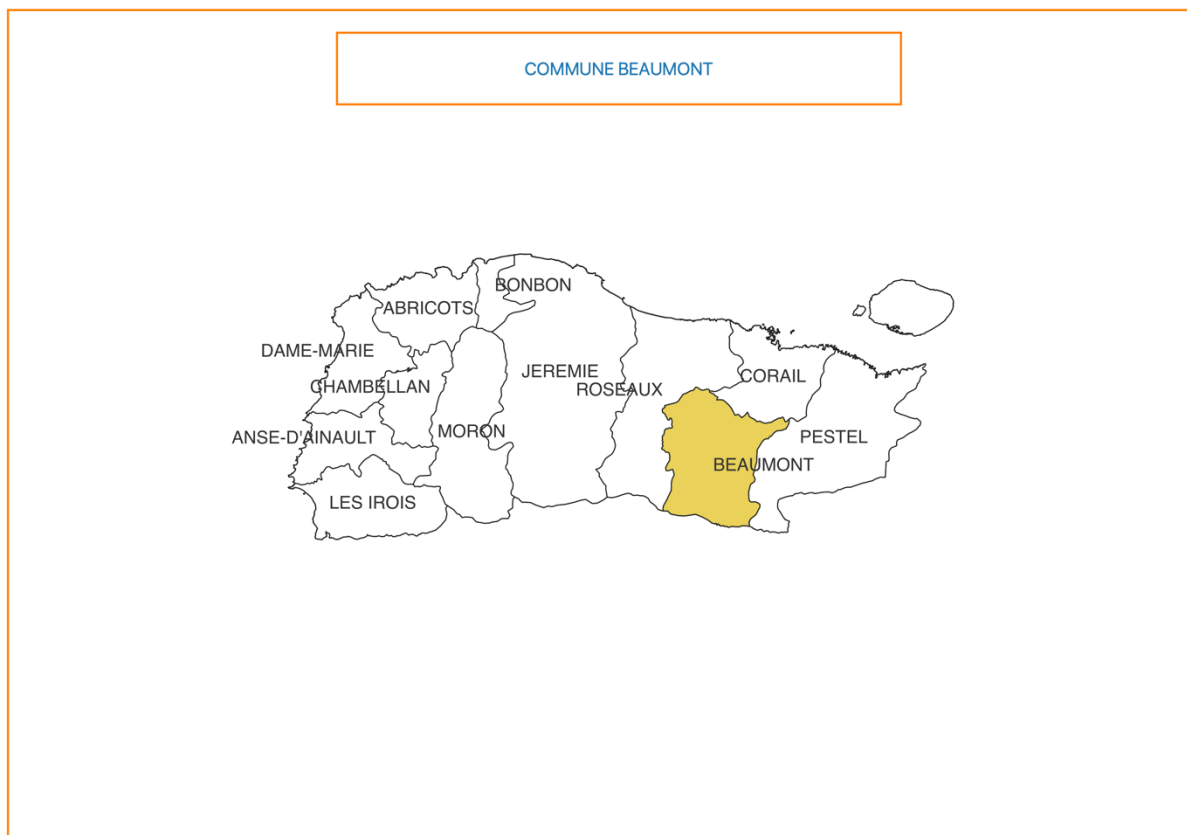
AVRIL 2025

Table des Matières

	Page
Introduction.....	2
I. Diagnostic de la situation actuelle.....	4
1.1. Accessibilité et accès.....	5
1.2. Qualité du service éducatif et mode d'utilisation des ressources.....	11
II. Analyse démographique.....	15
2.1. Caractéristiques d'évolution de la population de la commune.....	15
2.2. Structure par âge de la population.....	16
2.3. Caractéristiques de dispersion de la population.....	16
2.4. Répartition par sexe de la population.....	17
2.5. Projection de la population scolaire.....	17
2.6. Projection des effectifs d'élèves.....	18
III. Propositions de réorganisation et de renforcement du réseau d'écoles.....	20
3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire.....	20
3.2. Les normes scolaires.....	20
3.3. Les aires de recrutement des élèves.....	22
3.4. Les infrastructures.....	24
3.5. Les enseignants.....	24
3.6. Les manuels scolaires.....	24
3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement.....	24
Références bibliographiques.....	35
Les Annexes :	36
Annexe 1 : Répertoire des écoles de la commune de Beaumont	
Annexe 2 : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle	

Introduction

Située dans le Département de la Grand-Anse entre les communes de Roseaux, de Corail et de Pestel, Beaumont fut fondée en 1930 et élevée au rang de commune en 1983.



Cette commune comprend la ville de Beaumont et trois (3) sections communales : 1^{ière} Section Beaumont, 2^{ème} Section Mouline et 3^{ème} Section Chardonnette. Son relief dominant est un plateau et son climat est considéré comme frais. Le nom des habitants est Beaumontois.

En ce qui concerne les ressources en eau, la commune de Beaumont a deux (2) rivières, cinq (5) sources et vingt quatre (24) robinets. Seule la ville est électrifiée par deux moteurs électriques. Le service téléphonique est assuré par la Digicel et la Natcom. Il y a une station de radio mais n'a ni station de télévision, ni journal ou revue. En termes d'activités économiques, on pratique surtout l'agriculture, l'élevage et le commerce. Pour les établissements commerciaux, on a inventorié trois (3) grandes boutiques, quatre (4) matériaux de construction, vingt et deux (22) centres de provisions alimentaires et quatre (4) dépôts. Une (1) pharmacie et un (1) studio de photographie ont été également dénombrés. Quant à la Culture et au Loisir, la commune n'a ni bibliothèque, ni musée, ni salle de théâtre et de cinéma. Le football est le seul sport pratiqué sur six (6) terrains qui ne sont que de simples espaces de jeu disponibles dans la ville et dans les sections communales. On retrouve également un (1) night/club, huit gaguères et une place publique.

En 2015, la population de la commune de Beaumont était estimée par l'Institut Haïtien de Statistique (IHSI) à 31 580 habitants et elle est passée à 36 309 habitants en 2025. Avec une superficie de 155.34 Km², sa densité de population est alors de 234 habitants/Km². Une bonne partie de cette population (81%) est dispersée dans les sections communales.

En matière d'offre scolaire, il y a 8 kindergarten dans cette commune, 33 écoles fondamentales dont 8 écoles nationales, 9 écoles secondaires et 7 centres de formation professionnelle. Le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle (MENFP) y est représenté par un Bureau de District Scolaire (BDS).

La carte scolaire de cette commune qui sera présentée dans les lignes qui vont suivre, couvre l'offre et la demande scolaires au niveau du fondamental et du secondaire.

A. Les niveaux Pré-scolaire et Fondamental

I. Diagnostic de la situation actuelle

Dans la commune de Beaumont, la majorité des écoles (80.49%) est non publique. Elles sont réparties par sous-réseau comme suit :

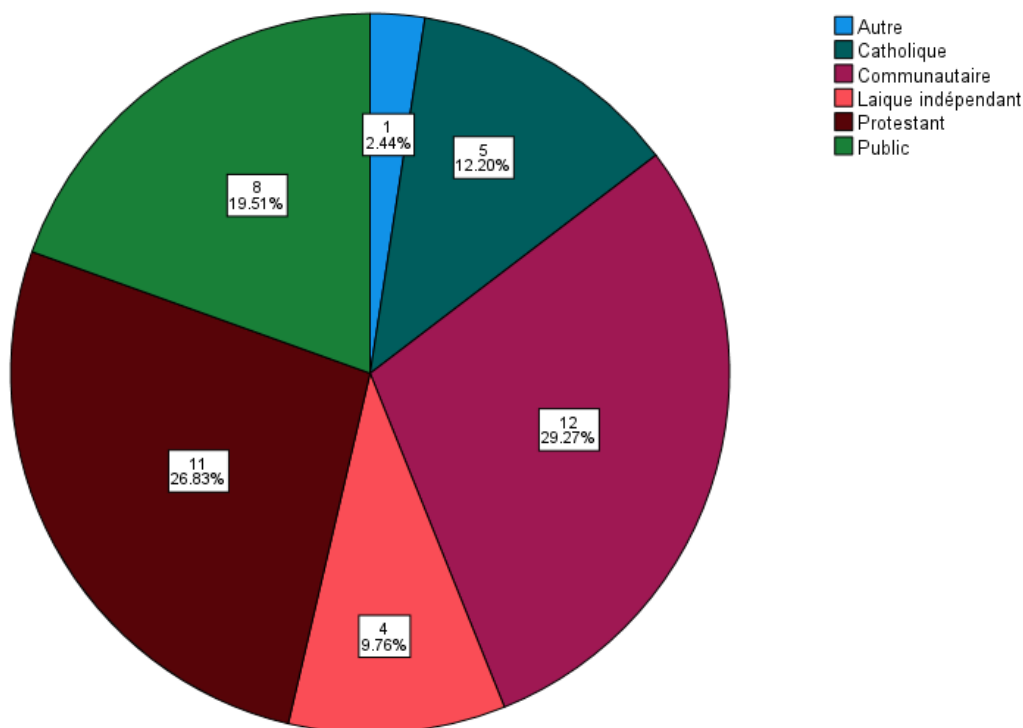


Figure 1 : Répartition des écoles fondamentales par sous-réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 95% en simple vacation, entre 8h00 et 13h00 (95.1%). Le tableau 1 montre la répartition de ces écoles à travers la commune selon le sous-réseau d'appartenance considéré.

Tableau 1 : Répartition des écoles dans la commune de Beaumont

	Réseau d'appartenance						Total
	Autre	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	
Commune de Beaumont							
1e section Beaumont	# 0	3	7	2	6	3	21
	% 0.0%	14.3%	33.3%	9.5%	28.6%	14.3%	100.0%
2e section Mouline	# 0	1	4	0	3	3	11
	% 0.0%	9.1%	36.4%	0.0%	27.3%	27.3%	100.0%
3e section Chardonnette	# 0	1	0	0	1	1	3
	% 0.0%	33.3%	0.0%	0.0%	33.3%	33.3%	100.0%
Ville de Beaumont	# 1	0	1	2	1	1	6
	% 16.7%	0.0%	16.7%	33.3%	16.7%	16.7%	100.0%
Total	# 1	5	12	4	11	8	41
	% 2.4%	12.2%	29.3%	9.8%	26.8%	19.5%	100.0%

Ces écoles sont de tailles très variées, allant de 12 à 541 élèves comme le montre le tableau 2 selon le sous-réseau d'écoles considéré.

Tableau 2 : Variation de la taille des écoles selon le sous-réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximum
Autre	541	541	541
Catholique	155	92	188
Communautaire	117	30	312
Laïque Indépendant	261	60	453
Protestant	127	12	538
Public	193	129	370
Ensemble	163	12	541

I.1. Accessibilité et accès de ces écoles

Quatre (4) indicateurs sont considérés dans cette analyse : l'évolution de la scolarisation dans la commune étudiée, l'accessibilité du réseau scolaire, l'accès des écoles et le rendement interne du réseau d'écoles.

I.1.1. Évolution de la scolarisation dans la commune de Beaumont

L'évolution de la scolarisation dans la commune de Beaumont est analysée en fonction de trois (3) indicateurs : l'accroissement absolu, l'accroissement relatif de la scolarisation au cours de la période 2013-2024 et le taux moyen annuel de croissance de ces derniers au cours de ces onze (11) ans.

i) Accroissement absolu de la scolarisation

Pour l'année scolaire 2024-2025, 4691 élèves sont dénombrés au fondamental. En comparant cet effectif à celui de 2013-2014 publié par la DPCE¹, on observe une diminution absolue de 1045 élèves² dans cette commune.

ii) Accroissement relatif

En rapportant cette diminution absolue à l'effectif total d'élèves qu'on a eu aux deux premiers cycles du fondamental dans cette commune en 2013-2014, on constate qu'il a subi une diminution relative assez importante; soit de 22.28%³ au cours de cette période scolaire.

iii) Taux moyen annuel de croissance

Défini comme étant l'accroissement relatif au cours d'une année, le taux moyen annuel de diminution de l'effectif scolaire dans la commune de Beaumont est de 1.85% au cours des onze (11) années, c'est-à-dire de l'année scolaire 2013-2014 à l'année scolaire 2024-2025.⁴

¹ DPCE : Direction de Planification et de Coopération Externe du Ministère de l'Éducation Nationale.

² $\Delta E = E_{2024-2025} - E_{2013-2014} = 4691 - 5736 = -1045$ élèves

³ $\frac{\Delta E}{E_{2013-2014}} \times 100 = \frac{-1045}{5736} \times 100 = -18.22\%$

⁴ $E_{11} = E_{t-11} (1+r)^{11}$.

$E_{2024-2025} = E_{2013-2014} (1+r)^{11} \rightarrow 5736 = 4691 (1+r)^{11}$

I.1.2. Accessibilité du réseau scolaire

Cette analyse renvoie à la façon dont les écoles sont réparties par rapport aux lieux où est localisée la population qu'elles sont censées desservir. Trois (3) indicateurs ont alors été utilisés à cet effet : les moyens de locomotion utilisés par les élèves, le temps de trajet pris pour atteindre leurs écoles et leur lieu de résidence.

- i) **En ce qui concerne le lieu de résidence ou origine géographique des élèves**, selon les données recueillies, il ressort que les écoles recrutent leurs élèves dans différents endroits de la commune, certains souvent plus éloignés que d'autres allant de moins d'un kilomètre à plus de 6 kilomètres;
- ii) **Comme moyens de locomotion utilisés**, 91.7% des directeurs d'écoles interrogés affirment que plus de 75% de leurs élèves vont à pied à l'école; et
- iii) **Pour le temps de trajet pris pour y arriver**, cela varie considérablement suivant les endroits d'où sortent les élèves. Par exemple, l'école nationale de Belance située dans la 2^e section Mouline recrute ses élèves dans les localités telles que : Belance (moins de 15 mn de marche), Nan Dal (entre 15 à 30 mn de marche), Terre Rouge (entre 15 à 30 mn de marche) et Rossignol (plus de 60 mn de marche); 3 des 4 localités de parcours jugés acceptables pour les enfants. Il n'en est pas cependant de même pour bon nombre d'autres écoles nationales de la commune de Beaumont.

I.1.3. Analyse de l'accès des écoles

Différent de l'accessibilité, l'accès réfère de préférence au résultat de l'interaction entre la demande des familles et l'offre représentée par les réseaux d'écoles existantes. Quatre (4) indicateurs sont alors pris en compte dans cette analyse : les taux d'admission des élèves à l'école, les taux de scolarisation au fondamental, le taux de transition au 3^e cycle et les coûts de scolarisation.

- i) **Les taux d'admission des élèves**, c'est-à-dire les proportions d'enfants qui sont admis en 1^e année fondamentale en référence aux normes établies sont de deux types : le taux apparent d'admission et le taux d'admission par âge spécifique. Pour la commune de Beaumont, pour l'année scolaire 2024-2025, le taux apparent d'admission est de 124.70%⁵.

Ce fort taux qui dépasse 100% s'explique par le fait que de nombreux parents de la commune, au lieu d'envoyer leurs enfants à l'école à l'âge de 6 ans, ont préféré attendre qu'ils soient plus âgés pour le faire compte tenu des longues distances qu'ils ont à parcourir. Ainsi, les écoles se trouvent en situation irrégulière d'accueillir en 1^e année fondamentale, à chaque rentrée scolaire, des enfants de différents groupes d'âge; ce qui génère avec le temps le phénomène des enfants

$r = 0.0184514652$ (1.85%).

$$^5 \text{ Taux apparent d'admission} = \frac{\text{Admissions nouvelles}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux apparent d'admission} = \frac{924}{741} \times 100 = 124.70\%.$$

sur-âgés qui prend de plus en plus d'ampleur dans le système scolaire haïtien. Le pourcentage d'enfants âgés de 6 ans qui devraient être admis à cette année d'étude devient beaucoup plus faible; soit 78.68%⁶ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Face à cette situation défavorable au développement harmonieux du système scolaire haïtien et pour la prise en charge de la scolarisation des enfants qui le fréquentent, il s'avère important que l'État et les collectivités territoriales fassent les efforts nécessaires pour prendre les mesures qui s'imposent afin de réduire les distances de parcours au profit des élèves et sensibiliser du même coup les parents en sorte qu'ils puissent envoyer à temps leurs enfants à l'école.

- ii) **Les taux de scolarisation**, c'est-à-dire les proportions d'enfants admis en classe de la 1^e à la 9^e année fondamentale sont aussi de deux types : le taux brut de scolarisation et le taux net de scolarisation. Pour la commune de Beaumont, pour l'année 2024-2025, le taux brut de scolarisation est égal à 71.73%⁷.

À cause de l'effectif très important d'enfants sur-âgés enregistré dès la 1^e année fondamentale, le pourcentage d'enfants âgés de 6 à 14 ans qui devraient se trouver au fondamental est alors plus faible; soit 62.48%⁸ au cours de l'année scolaire 2024-2025.

Tenant compte de la politique de scolarisation universelle obligatoire et gratuite (100%) prônée par l'État depuis de nombreuses années à l'intention de la population d'enfants de 6-14 ans à travers le pays, ce taux est considéré insuffisant.

- iii) **Le taux de transition**, c'est-à-dire la proportion d'enfants qui terminent avec succès la 6^e année et continuent en 7^e année fondamentale est égal à 52.21%.⁹

Ce taux de transition se révèle faible, car il y a seulement 9 écoles sur les 41 dénombrées (21.95%) qui offrent la 7^e année fondamentale à l'échelle de la commune. Le tableau 3 présente la répartition des écoles fondamentales de la commune selon qu'elles sont complètes ou non.

$$^6 \text{ . Taux d'admission par âge spécifique} = \frac{\text{Admissions nouvelles de 6 ans}}{\text{Population de 6 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux d'admission des enfants de 6 ans en 1e AF} = \frac{583}{741} \times 100 = 78.68\%$$

$$^7 \text{ Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{\text{Effectifs totaux au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux brut de scolarisation (TBS)} = \frac{4691}{6540} \times 100 = 71.73\%$$

$$^8 \text{ Taux net de scolarisation} = \frac{\text{Effectifs de 6-11 ans au fondamental 1e à 6e année}}{\text{Population de 6-14 ans}} \times 100$$

$$\text{Taux net de scolarisation} = \frac{4086}{6540} \times 100 = 62.48\%.$$

$$^9 \text{ Taux de transition au 3e cycle} = \frac{\text{Nouvelle admission en 7e année en année t+1}}{\text{Effectif 6e AF en année t}} \times 100$$

$$\text{Taux de transition au 3e cycle fondamentale} = \frac{260}{498} \times 100 = 52.21\%$$

Tableau 3 : Répartition des écoles de la commune de Beaumont selon qu'elles sont complètes ou non

		Nombre total d'année d'étude									
Commune de Beaumont		2	3	4	5	6	7	8	9	12	Total
1e section Beaumont	#	1	4	0	3	5	1	1	1	5	21
	%	4.8%	19.0%	0.0%	14.3%	23.8%	4.8%	4.8%	4.8%	23.8%	100.0%
2e section Mouline	#	1	1	0	0	5	1	1	1	0	10
	%	10.0%	10.0%	0.0%	0.0%	50.0%	10.0%	10.0%	10.0%	0.0%	100.0%
3e section Chardonnette	#	0	0	0	0	1	0	0	2	0	3
	%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	33.3%	0.0%	0.0%	66.7%	0.0%	100.0%
Ville de Beaumont	#	0	0	1	0	1	0	0	0	4	6
	%	0.0%	0.0%	16.7%	0.0%	16.7%	0.0%	0.0%	0.0%	66.7%	100.0%
Total	#	2	5	1	3	12	2	2	4	9	40
	%	5.0%	12.5%	2.5%	7.5%	30.0%	5.0%	5.0%	10.0%	22.5%	100.0%

iv) Les coûts de scolarisation

Tenant compte du contexte scolaire haïtien, quatre (4) catégories de coûts sont ici considérés : les coûts se rapportant à la scolarité, les coûts relatifs à l'achat des matériels didactiques et scolaires, les coûts de nourriture et et les coûts d'habillement; les coûts qui sont plus directement liés au transport des enfants étant plus ou moins négligeables tenant compte du fait que la majorité d'entre eux vont à pied à leurs écoles. Ainsi, pour une école fondamentale dans la commune de Beaumont, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 60664.33 et 85525.52 gourdes dans les écoles non publiques. Le tableau 4 présente la répartition de ces coûts par composante et par classe.

Tableau 4 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école fondamentale non publique dans la commune de Beaumont par composante et par classe.

Année étude	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total
1 ^e AF	13435.36	8730	11276.67	44732	78174.03
2 ^e AF	12612.38	14629.57	11353.57	46930	85525.52
3 ^e AF	14818.10	10533.33	12791.67	28377	66520.1
4 ^e AF	14875.83	11416.67	11369.23	25996	63657.73
5 ^e AF	14425.83	13613.33	13666.67	25038	66743.83
6 ^e AF	17171.33	17140	12463.75	26063	72838.08
7 ^e AF	26386.67	16720	20900	7866	71872.67
8 ^e AF	24196.67	15500	13950	24976	78622.67
9 ^e AF	15325	12900	24183.33	8256	60664.33

Dans une école nationale, le coût moyen de scolarisation d'un enfant varie entre 62000.54 et 83211.68 gourdes; 86.98% de ce coût sont pris en charge par les parents d'élèves. Le tableau 5 présente la répartition des coûts moyens annuels de scolarisation d'un enfant par composante et par classe dans une école nationale.

Tableau 5 : Répartition des coûts moyens de scolarisation d'un enfant dans une école nationale dans la commune de Beaumont par composante et par classe.

Année étude	Salaire du personnel/Él	Frais scolarisation	Matériel	Habillement	Nourriture	Coût Total (Gourdes)
1 ^e AF	9768.54	530	8730	11276.67	44732	75037.21
2 ^e AF		530	14629.57	11353.57	46930	83211.68
3 ^e AF		530	10533.33	12791.67	28377	62000.54
4 ^e AF		530	11416.67	11369.23	25996	59080.44
5 ^e AF		587.50	13613.33	13666.67	25038	62674.04
6 ^e AF		587.50	17140	12463.75	26063	66022.79

I.1.4. Rendement interne des écoles dans la commune de Beaumont

Rappelons que le rendement interne du réseau d'écoles de la commune de Beaumont est défini comme étant sa capacité à former le plus grand nombre d'élèves qui y sont entrés en une année t, dans le minimum de temps, avec des ressources financières jugées acceptables. Trois (3) indicateurs sont utilisés pour le déterminer : les taux de promotion, de redoublement et d'abandon, l'organigramme représentant un flux théorique d'élèves et le taux de rétention de ces élèves jusqu'en 6^e année.

- i) **Les taux de promotion, de redoublement et d'abandon** renseignent sur la manière dont les élèves parcourent le système, année d'étude après année d'étude. Pour l'année scolaire 2024-2025, ces taux de flux se présentent comme suit dans la commune de Beaumont :

Tableau 6 : Répartition des taux de flux par classe dans la commune de Beaumont

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	76%	83%	76%	78%	84%	86%
Taux de redoublement	0%	17%	16%	18%	13%	13%
Taux d'abandon	24%	0%	8%	4%	3%	1%

- ii) **Si cette même tendance se maintient, l'organigramme représentant le flux théorique d'élèves se construit alors comme suit :**

Analyse de cohorte au niveau fondamental 1e et 2e cycles							
TP	0.76	0.83	0.76	0.78	0.84	0.86	
TR	0	0.17	0.16	0.18	0.13	0.13	
TA	0.24	0	0.08	0.04	0.03	0.01	
Année	1e AF	2e AF	3e AF	4e AF	5e AF	6e AF	Diplômés
		222					
2024-2025	924	↗					924
	↓	↘	0				
2025-2026	0	702	↗				702
	↓	↓	↘	47			
2026-2027	0	119	583	↗			702
	↓	↓	↓	↘	18		
2027-2028	0	20	192	443	↗		656
		↓	↓	↓	↘	10	
2028-2029		3	48	226	346	↗	623
			↓	↓	↓	↘	
2029-2030			10	77	221	290	599
				↓	↓	↓	↘
2030-2031				22	89	223	250
					↓	↓	↘
2031-2032					29	104	192
						↓	↘
2032-2033						37	89
							↘
2033-2034							32
2034-2035							
Promus							563
Année-élèves							4709
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				3378			
Nombre d'années-élèves réel =				4709			
Rendement interne =				71.74			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.393846			
Coût de l'élève formé =				8.363077			

Il ressort donc de cet organigramme que le rendement interne du réseau d'écoles dans la commune est faible (71.74%), car seulement 250 élèves (27.06%) de la cohorte de 924 élèves qui sont entrés en 1^e année fondamentale en 2024-2025 parviendront en 6^e année fondamentale en 2030-2031 et boucleront le cycle dans les limites de temps régulier des 6 ans prévus. Ce n'est qu'en admettant que les élèves seront autorisés à redoubler 3 fois une classe, comme c'est souvent le cas, qu'un total de 563 élèves (60.93%) de cette cohorte boucleront enfin la 6^e année du fondamental. C'est un taux de rendement que l'État et ses partenaires de la gestion de l'offre scolaire ont intérêt à faire l'effort de relever de manière à rendre plus rentables les investissements consentis sur ce secteur.

iii) Le taux de rétention

Ce taux indique la proportion des élèves qui sont entrés en même temps en 1^{er}AF et qui atteignent la 2^{ème}AF, puis la 3^{ème}AF, la 4^{ème}AF, etc. Par exemple, le taux de rétention de 1^{er}AF à 6^{ème}AF est de 70.78% ($654 \div 924 = 0.70779$)¹⁰ dans la commune de Beaumont. En d'autres termes, sur une cohorte de 100 élèves qui entrent en 1^{er} année fondamentale, il y en a 71 qui parviendront à atteindre la 6^{ème} année fondamentale. C'est donc une tendance à améliorer à l'avenir pour rendre le système scolaire plus performant.

I.2. La qualité du service éducatif et le mode d'utilisation des ressources

À côté de l'aspect quantitatif de l'offre scolaire traité précédemment, la qualité du service éducatif mis en place et l'utilisation qu'on fait des ressources matérielles et humaines mobilisées constitue le deuxième élément considéré dans le diagnostic de la situation actuelle de fonctionnement des écoles fondamentales de la commune de Beaumont. Cette qualité est ici mesurée par la disponibilité, les profils de formation et l'utilisation des enseignants mobilisés pour dispenser l'enseignement aux élèves, l'organisation pédagogique des classes, la disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires, la disponibilité et la qualité des ressources didactiques mises à la disposition des élèves.

I.2.1. Les enseignants

i) Leur disponibilité

Dans la commune de Beaumont, un effectif de 258 enseignants dont 49.2% de femmes a été dénombré au fondamental au cours de l'année scolaire 2024-2025; soit donc un ratio enseignant/école = 6. Ils sont répartis comme suit :

Tableau 7 : Répartition des écoles et des enseignants du fondamental dans la commune de Beaumont

Commune de Beaumont	# enseignant	# école	Ens/Éc
1e section Beaumont	125	21	6
2e section Mouline	64	11	6
3e section Chardonnette	19	3	6
Ville de Beaumont	50	6	8
Total	258	41	6

10

$$\frac{E(t)}{E(t-5)} \quad (1^{\text{er}}AF)$$

Il ressort qu'il n'y a pas assez d'enseignants disponibles au niveau du fondamental dans la commune, le ratio moyen enseignants par école étant égal à 6.

ii) Leurs profils de formation

Le problème d'enseignants qualifiés semble cependant se poser dans cette commune. Selon les règlements du Ministère de l'Éducation Nationale, est reconnu comme qualifié tout enseignant détenteur d'un diplôme en Sciences de l'Éducation, d'un diplôme d'École Normale d'Instituteurs ou d'un diplôme de Formation Initiale Accélérée (FIA). Il est cependant ressorti qu'il y a un nombre important d'enseignants (28.68%) dans cette commune qui n'ont aucune formation professionnelle les habilitant à exercer ce métier. Leur répartition se présente comme suit :

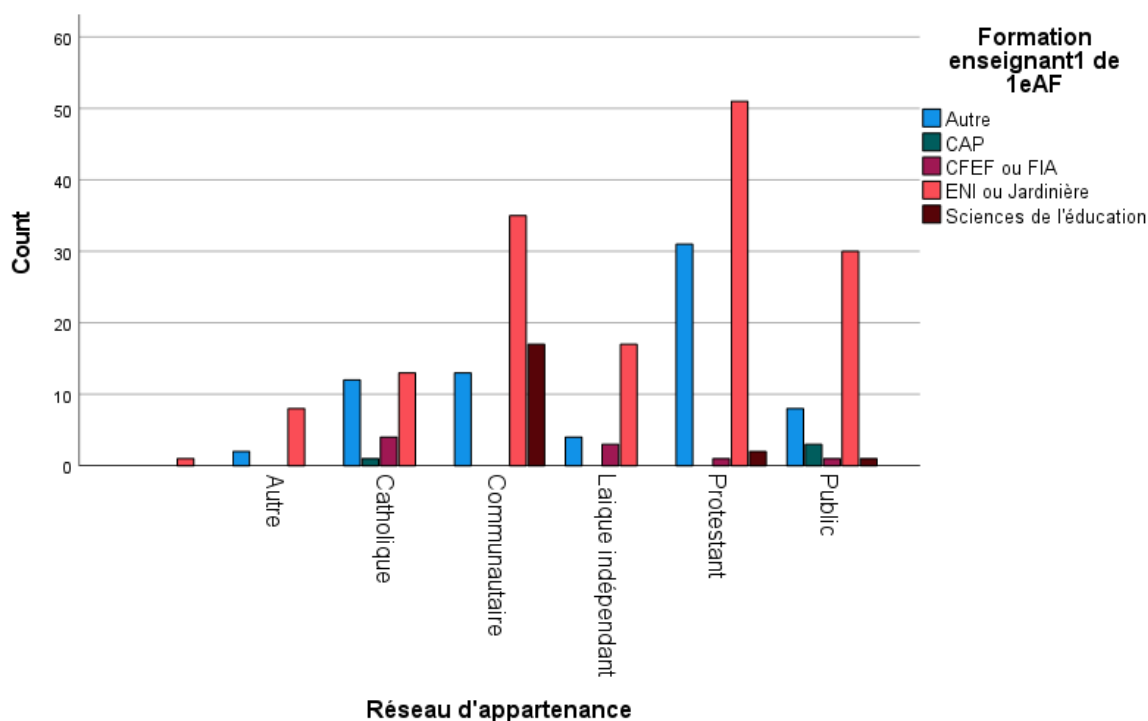


Figure 2 : Répartition des enseignants selon leur profil de formation

I.2.2. L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants

Le nombre moyen de classes à la charge de l'enseignant, le rapport élèves-maître, le nombre d'élèves par classe sont les trois (3) indicateurs utilisés pour analyser l'organisation pédagogique et l'utilisation qu'on fait des enseignants dans la commune de Beaumont. Au fondamental, il ressort que c'est une commune où il y a assez de salles pour accueillir les classes et où les enseignants ne sont toutefois pas utilisés de façon optimale. Il est prévu par le ministère une salle de classe pouvant accueillir jusqu'à 50 élèves. La réalité se présente cependant comme suit : ratio moyen salle de classe/enseignant=1.02, ratio moyen élèves/salle de classe=24 et ratio moyen élèves/enseignant=24; comme le montre le tableau 8.

Tableau 8 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune de Beaumont

Réseau d'écoles	Nbre salle classe	Nbre enseignant	Nbre élève	Ratio salle classe/ enseignant	Ratio élèves/ salle classe	Ratio élèves/ enseignant
Autre	12	10	541	1.2	45	54
Catholique	36	30	773	1.2	21	26
Communautaire	62	65	1290	0.95	21	20
Indépendant	38	24	1043	1.58	27	43
Protestant	75	85	1399	0.88	19	16
Public	39	44	1157	0.87	30	26
Ensemble	262	258	6203	1.02	24	24

I.2.3. La disponibilité et la qualité des bâtiments et des équipements scolaires

Dans la commune de Beaumont, il y a un problème de standard de qualité qui se pose en ce qui concerne les bâtiments et équipements scolaires. Par exemple, la superficie moyenne d'une salle de classe varie entre 20.42 et 81.84 m², contrairement aux normes prévues qui seraient de 50 à 60 m² pour une classe standard de 50 élèves.

Tableau 9 : Variation de la superficie moyenne des salles de classe selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	Nbre m ²	M ² /salle classe
Autre	324	27
Catholique	1174.32	32.62
Communautaire	5074.20	81.84
Indépendant	776.05	20.42
Protestant	1950.46	26
Public	1289.73	22.07
Ensemble	10588.76	40.42

Il ressort également que la superficie moyenne par élève dans la commune de Beaumont n'est pas dans les normes établies de 1 à 1m²20; car dans la majorité des sous-réseaux d'écoles composant l'offre, elle varie entre 0.60 et 3.93 m².

Tableau 10 : Variation du nombre de m² disponible par élève selon le sous-réseau d'écoles considéré

Réseau d'écoles	M ² /élève
Autre	0.60
Catholique	1.52
Communautaire	3.93
Indépendant	0.74
Protestant	1.39
Public	1.11
Ensemble	1.71

Par ailleurs, en ce qui a trait particulièrement au degré de sécurité et de confort des élèves, la situation se présente comme suit : il y a 2 écoles qui ont été détruites par des catastrophes

naturelles et 11 autres en mauvais état, qui mériteraient donc d'être réhabilitées ou reconstruites, 34.1% de l'ensemble des écoles ont de l'eau, 43.9% une cantine, 4.9% une petite bibliothèque et 12.2% une trousse de premiers soins.

I.2.4. La disponibilité et la qualité des ressources didactiques

Enfin, compte tenu de leurs effets directs sur le rendement scolaire des élèves, les manuels scolaires sont les ressources didactiques très importantes que nous avons prises en compte dans la préparation du diagnostic de l'offre scolaire existante au fondamental dans la commune de Beaumont. Selon les données recueillies, il ressort que pour l'année scolaire 2024-2025, il y a un nombre important d'enfants qui sont en train de passer l'année sans avoir leurs propres livres de lecture et de mathématiques. En effet, 67.8 % des directeurs d'école interrogés déclarent que plus de 50% de leurs élèves n'ont pas de livres de lecture et de mathématiques.

En résumé, les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour établir le diagnostic de l'offre scolaire au fondamental dans la commune de Beaumont se présentent comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux d'admission	Taux apparent d'admission en 1 ^e AF= 124.70% Taux d'admission des enfants de 6 ans = 78.68%
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 71.73% Taux net de scolarisation = 62.48%
Taux de transition	Taux de transition au 3 ^e cycle fondamental = 52.21%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	1 ^e AF = 75037.21 gourdes 2 ^e AF = 83211.68 gourdes 3 ^e AF = 62000.54 gourdes 4 ^e AF = 59080.44 gourdes 5 ^e AF = 62674.04 gourdes 6 ^e AF = 66022.79 gourdes 86.98% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	1 ^e AF = 78174.03 gourdes 2 ^e AF = 85525.52 gourdes 3 ^e AF = 66520.1 gourdes 4 ^e AF = 63657.73 gourdes 5 ^e AF = 66743.83 gourdes 6 ^e AF = 72838.08 gourdes 7 ^e AF = 71872.67 gourdes 8 ^e AF = 78622.67 gourdes 9 ^e AF = 60664.33 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en 1 ^e AF = 76% Taux de promotion en 2 ^e AF = 83% Taux de promotion en 3 ^e AF = 76% Taux de promotion en 4 ^e AF = 78% Taux de promotion en 5 ^e AF = 84% Taux de promotion en 6 ^e AF = 86%

Taux de redoublement	Taux de redoublement en 1 ^e AF = 0% Taux de redoublement en 2 ^e AF = 17% Taux de redoublement en 3 ^e AF = 16% Taux de redoublement en 4 ^e AF = 18% Taux de redoublement en 5 ^e AF = 13% Taux de redoublement en 6 ^e AF = 13%
Taux d'abandon	Taux d'abandon en 1 ^e AF = 24% Taux d'abandon en 2 ^e AF = 0% Taux d'abandon en 3 ^e AF = 8% Taux d'abandon en 4 ^e AF = 4% Taux d'abandon en 5 ^e AF = 3% Taux d'abandon en 6 ^e AF = 1%
Taux de rétention	Taux de rétention en 6 ^e AF = 70.78%
Rendement interne du réseau d'écoles à Beaumont	71.74%
Rapport élève/salle de classe	24 élèves
Rapport élève/maître	24 élèves
# enseignants	258
% de femmes	49.2%
% de maîtres qualifiés	71.32%
Ratio moyen m ² /élève	1.71 m ²
Ratio moyen m ² /classe	40.42 m ²
% d'élèves sans manuels de lecture	60%
% d'élèves sans manuels de mathématiques	60%
Taille moyenne des établissements	163
Salaire moyen d'un enseignant	11875 gourdes

II. L'analyse démographique

L'estimation de la population scolarisable et leur localisation à l'échelle de la commune ont été parmi les étapes les plus délicates de la préparation de la carte scolaire de Beaumont. Cela est dû au fait que les données démographiques sur les ménages sont disponibles, pour la plupart, sous une forme agrégée et, de plus, ces ménages ne sont pas géo-référencés. Les projections de populations requises sont des projections à moyen terme, cinq ans au maximum. En ce qui concerne :

- 2.1. Les caractéristiques d'évolution de la population scolarisable de la commune de Beaumont,** trois indicateurs (3) sont utilisés pour les établir : l'accroissement absolu de la population scolarisable, l'accroissement relatif de cette population et son taux moyen annuel de croissance. Comme pour les effectifs scolaires, en prenant l'année 2020 comme année de base et les estimations et projections faites par l'IHSI, on observe que :

- L'accroissement absolu de la population scolarisable (4-14 ans) de Beaumont au cours de la période 2020-2025 est égal à 84 enfants¹¹;
- Son accroissement relatif est de 1.06%¹² pour cette période; et
- Le taux moyen annuel de croissance r de la population est de 0.21%.¹³

Nous faisons l'hypothèse que cette tendance se maintiendra au cours des cinq (5) prochaines années.

2.2. La structure par âge de la population scolarisable de la commune de Beaumont

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune Beaumont par rapport aux populations totales, nous avons déduit la structure pyramidale de sa population qui se présente comme suit :

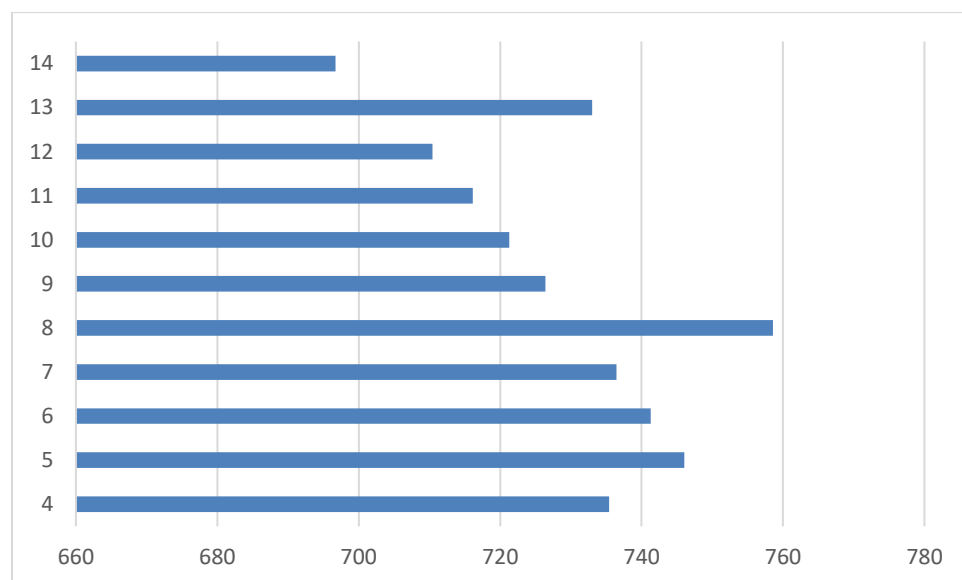


Figure 3 : Pyramide d'âge en 2024 de la population scolarisable (4-14 ans) dans la commune de Beaumont

2.3. Les caractéristiques de dispersion de la population de la commune

Rappelons que la superficie de la commune de Beaumont est de 155.34 Km² et sa densité de population en 2025, de 234 habitants par Km². La réalité montre cependant que la population, très regroupée dans les villes, se trouve très dispersée en milieu rural selon les sections communales considérées. Les 7137 ménages directement touchés dans cette commune au moment de notre enquête sont répartis comme le montre le tableau 12.

¹¹ $\Delta P = P_{2020} - P_{2025} = 8039 - 7955 = 84$

¹² $\Delta P / P_{2020} = 84 \div 7955 = 0.0104493966$

¹³ $P_{2025} = P_{2020} (1+r)^5$
 $8039 = 7955 (1+r)^5 \rightarrow 1.010559397 = (1+r)^5$
 $r = 0.0021$ (0.21%)

Tableau 12 : Répartition des ménages dans la commune de Beaumont en 2024

Commune de Beaumont	#	%
1e section Beaumont	4452	62.4
2e section Mouline	1405	19.7
3e section Chardonnette	744	10.4
Ville de Beaumont	536	7.5
Total	7137	100.0

2.4. La répartition par sexe de la population

À partir des estimations et projections de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) établies par sexe pour l'ensemble du pays pour les années à venir et tenant compte du poids par âge de la population de la commune de Beaumont par rapport aux populations totales, nous avons déduit la répartition par sexe de sa population présentée comme suit :

Tableau 13 : Estimation et projection par sexe de la population de la commune de Beaumont

Âge	Masculin					Féminin				
	2024	2025	2026	2027	2028	2024	2025	2026	2027	2028
4	382	381	380	379	378	353	352	351	350	349
5	388	389	390	391	392	358	359	360	361	362
6	385	386	387	388	389	356	357	358	359	359
7	383	384	385	386	387	354	354	355	356	357
8	394	395	396	398	399	364	365	366	367	368
9	378	379	380	381	382	349	350	350	351	352
10	375	376	377	378	379	346	347	348	349	350
11	372	373	374	375	376	344	345	346	346	347
12	369	370	371	372	373	341	342	343	344	345
13	381	382	383	384	385	352	353	354	355	355
14	362	363	364	365	366	334	335	336	337	338
4-14	4171	4180	4189	4198	4206	3850	3859	3867	3875	3883

2.5. La projection de la population scolarisable

À cette étape, il nous a fallu partir de l'estimation de la population actuelle et projeter celle du futur désiré. Pour cela, deux choses sont prises en compte : l'estimation de la population totale actuelle et future, et la projection du même coup de la structure par âge de la population.

i) Estimation de la population totale actuelle et future

En partant de la population totale du pays estimée et projetée par l'IHSI et tenant compte du poids que représente celle de la commune Beaumont, nous déduisons les estimations et projections suivantes :

Tableau 14 : Estimations et projections de la population totale actuelle et future de la commune de Beaumont jusqu'en 2028.

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population totale	35825	36309	36799	37296	37800

ii) Projection de la structure par âge de la population scolarisable

Le problème ici est double : avoir la structure pour l'année 2024 et pouvoir la projeter jusqu'en 2028. En partant des estimations et projections de l'IHSI, nous avons pour la commune de Beaumont :

- **La population d'âge d'admission dans l'enseignement fondamental (âge qui est de 6 ans en Haïti) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 15 : Estimations et projections de la population d'âge d'admission au fondamental

Année	2024	2025	2026	2027	2028
Population d'enfants de 6 ans	741	743	745	747	749

- **La population d'âge scolarisable au fondamental (4-14 ans) estimée et projetée comme suit :**

Tableau 16 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
4	735	734	732	730	728
5	746	748	750	752	754
6	741	743	745	747	749
7	736	738	740	742	744
8	759	761	762	764	766
9	726	728	730	732	734
10	721	723	725	727	729
11	716	718	720	722	724
12	710	712	714	716	718
13	733	735	737	739	741
14	697	698	700	702	704
4-14	8022	8039	8055	8072	8089

2.6. Projection des effectifs d'élèves en fonction d'objectifs déterminés

Quatre (4) étapes sont considérées pour faire cette projection :

- **Détermination de la progression du taux d'admission pour la période considérée**

Selon les données recueillies, le taux net de scolarisation dans la commune de Beaumont est de 62.48 % pour l'année scolaire 2024-2025. Ce taux devra être amené à 100% en 2028 suivant le

Plan Décennal d'Éducation et de Formation (PDEF). L'écart à combler est donc égal à : $100 - 62.48 = 37.52\%$. La carte scolaire de Beaumont étant inscrite dans un cadre de planification nationale, la durée pour laquelle nous faisons nos estimations de la scolarisation future est de 5 ans.

- Calcul des admissions nouvelles

Rappelons que l'âge légal d'admission en 1^e AF en Haïti est de 6 ans, mais généralement le nombre d'élèves qui y sont admis inclut différents autres âges (7 ans, 8 ans, 9 ans et +) ce qui cause le phénomène des sur-âgés. Les statistiques montrent que le taux d'admission des enfants de 6 ans à cette classe en 2024-2025 est de 78.68% dans la commune de Beaumont. Le taux moyen annuel de croissance devra donc être de **$r = 0.0533$** . La progression alors prévue pour le taux d'admission est calculée et portée dans le tableau suivant, ainsi que les populations de 6 ans à accueillir en classe dans les années à venir.

En faisant l'effort nécessaire, on devra alors régulièrement admettre en 1^e AF les nombres d'enfants de 6 ans suivants :

Tableau 17 : Estimation et projection des enfants à admettre en 1^e AF

Année	Population de 6 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	741	0.7868	538
2025-2026	743	0.8401	624
2026-2027	745	0.8934	666
2027-2028	747	0.9467	707
2028-2029	749	1	749

- Estimer l'évolution probable des taux de promotion, redoublement, abandon, ainsi que les différents taux de transition d'un niveau à l'autre;

Pour l'année 2024-2025, ces taux de flux se sont présentés comme suit dans la commune de Beaumont :

Tableau 18 : Répartition des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de Promotion	76%	83%	76%	78%	84%	86%
Taux de redoublement	0%	17%	16%	18%	13%	13%
Taux d'abandon	24%	0%	8%	4%	3%	1%

En supposant qu'un effort supplémentaire sera fait pour appliquer les dispositions prévues en la matière à savoir : faire le passage automatique des élèves dans les classes de 1^e, 3^e et 5^e année fondamentale, limiter à 10% maximum le taux de redoublement des élèves dans les classes de 2^e, 4^e et 6^e année fondamentale et obliger les enfants à rester à l'école, ces taux se présenteraient alors comme suit :

Tableau 19 : Estimation et projection des taux de flux par année d'étude

Taux de flux	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
Taux de promotion	100%	90%	100%	90%	100%	90%
Taux de redoublement	0%	10%	0%	10%	0%	10%
Taux d'abandon	0%	0%	0%	0%	0%	0%

- Calcul des effectifs d'élèves par année d'étude

En appliquant ces dispositions dans la commune de Beaumont, nous prévoyons l'évolution suivante des effectifs d'élèves par année d'étude pour les cinq ans à venir :

Tableau 20 : Estimation et projection des effectifs d'élèves par année d'étude

Année	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
2024-2025	924	719	678	687	510	432
2025-2026	499+624=1123	924+72=996	719-72=647	678+69=747	687-69=618	510+43=553
2026-2027	439+868=1307	1123+100=1223	996-100=896	647+75=722	747-75=672	618+55=673
2027-2028	574+707=1281	1307+122=1429	1223-122=1101	896+72=968	722-72=650	672+67=739
2028-2029	749	1281+143=1424	1429-143=1286	1101+97=1198	968-97=871	650+74=724

III. Propositions de réorganisation du réseau des écoles de la commune de Beaumont

À partir des résultats du diagnostic approfondi ainsi réalisé et des projections faites en matière de populations tenant compte des objectifs fixés dans le cadre des politiques établies, nous faisons les propositions suivantes de réorganisation du réseau d'écoles dans la commune de Beaumont.

3.1. Les perspectives en matière de réaménagement du territoire

Après consultation des autorités compétentes sur les prévisions faites en matière de réaménagement du territoire, nous pouvons souligner qu'aucune mesure spéciale n'est encore envisagée pour la commune de Beaumont ni aucun traitement particulier en matière de développement économique. Nous supposons donc que les données socio-économiques suivront les mêmes tendances et ne vont pas beaucoup changer en ce sens.

3.2. Les normes

Elles concernent plus particulièrement le nombre d'élèves à admettre par classe et la taille à arrêter pour les établissements scolaires.

i) Le nombre d'élèves par classe

Pour l'année scolaire 2024-2025, le nombre moyen d'élèves par classe est égal à 24 dans la commune de Beaumont et plus précisément à 30 dans les écoles nationales. Dans sa poursuite de l'objectif de scolarisation universelle, l'État devra donc s'organiser pour absorber les effectifs d'élèves non encore scolarisés et amener à 50 le nombre maximum d'élèves admissibles par classe dans la mesure du possible.

ii) La taille d'établissement

- Taille minimum d'établissement

Par souci d'efficience, nous proposons que l'État admette de créer les conditions nécessaires pour faire fonctionner des classes à maître unique dans les endroits où la population se révèle très dispersée avec une offre scolaire presque inexistante. Dans ces conditions, la taille minimale théorique de ces types d'école sera de 50 élèves là où c'est possible; sinon cela dépendra du nombre d'élèves qu'il y aura à scolariser. Des programmes et des matériels adaptés devront être développés et les enseignants concernés formés et rémunérés à cet effet. Ces écoles devront être alors rattachées à des écoles fondamentales plus complètes.

Par contre, dans les endroits où la densité de population est assez importante, la taille minimum théorique d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle sera de 300 élèves, et de 450 élèves s'il s'agit d'une école fondamentale complète (9 années d'étude).

- Taille maximum d'établissement

La taille maximum d'établissement est généralement définie en tenant compte des critères d'ordre essentiellement administratif et pédagogique. Au fondamental, l'école devant être le plus possible à la mesure de l'enfant, nous proposons un effectif de 500 élèves comme taille maximum d'une école fondamentale de 1^e et de 2^e cycle. C'est aux autorités concernées qu'il convient toutefois d'en décider.

- Taille standard d'établissement

Il s'agit de savoir ici combien de classes il est admis d'organiser dans les différentes années d'étude pour avoir un nombre satisfaisant d'élèves par classe. Dans la commune de Beaumont, la distribution des élèves par classe pour l'année 2024-2025 s'est présentée comme suit :

Tableau 21 : Répartition des poids des années d'étude par rapport à l'effectif total d'élèves

1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF
23.39%	18.20%	17.16%	17.39%	12.91%	10.94%

On en déduit :

Effectifs de 1^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 2^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 3^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 4^e AF : $2 \times 50 = 100$

Effectifs de 5^e AF : $1 \times 50 = 50$

Effectifs de 6^e AF : $1 \times 50 = 50$

Total effectifs = 500

La répartition par année d'études des élèves et des maîtres serait alors :

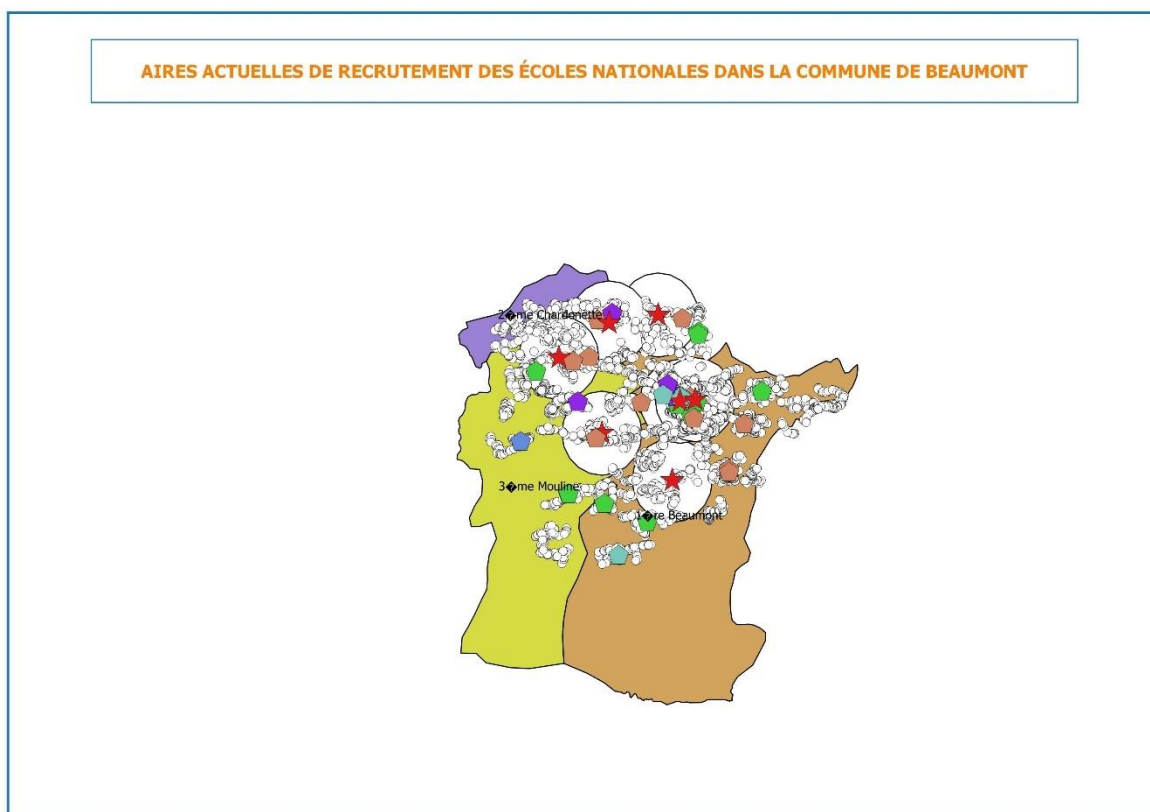
Tableau 22 : Répartition par année d'étude du nombre d'élèves et de classes dans une école fondamentale standard de 1^e et 2^e cycles

	1 ^e AF	2 ^e AF	3 ^e AF	4 ^e AF	5 ^e AF	6 ^e AF	Total
Élèves	100	100	100	100	50	50	500
Classes	2	2	2	2	1	1	10

Le nombre d'élèves par classe : $500/10=50$ est bien conforme à la norme d'encadrement et l'établissement fondamental de 500 élèves et 10 classes fondamentales 1^e et 2^e cycles peut être considéré comme un établissement de taille standard pour cette commune.

3.3. Les aires de recrutement

Rappelons qu'en tant que zone géographique desservie par un établissement, l'aire de recrutement au fondamental est la distance qu'un enfant de 6-14 ans peut parcourir à pied entre son domicile et l'école. Nous proposons donc que le rayon correspondant à cette aire soit de moins de 2 km. Dans la commune de Beaumont, nous avons remarqué que les aires de recrutement de certaines écoles nationales s'en rapprochent pour certains élèves et non pour d'autres. Il ressort également de cette carte que les aires de recrutement des écoles nationales se recoupent à différents endroits. Cela offre donc la possibilité à l'État de réduire les distances de parcours des élèves en agissant sur les aires de recrutement de ces écoles pour les rendre disjointes, comme montre la carte ci-dessous.



La nécessité d'une réorganisation de l'offre scolaire existante nous semble extrêmement urgente; car il y a 6276 enfants âgés de moins de 15 ans qui ont été dénombrés, qui ne sont pas encore scolarisés dans la commune de Beaumont et une bonne partie d'entre eux (19.63%) ont un handicap physique ou mental comme le montre le tableau 23.

Tableau 23 : Répartition des enfants de moins de 15 ans non scolarisés à Beaumont selon leur handicap

Commune de Beaumont	Enfants de moins de 15 ans non scolarisés	Nbre d'enfants sourds	Nbre d'enfants non-voyants	Nbre d'enfants handicapés physiques	Nbre d'enfants handicapés mentaux
1 ^e section Beaumont	3816	191	101	312	243
2 ^e section Mouline	1394	39	36	65	48
3 ^e section Chardonnette	789	29	11	56	27
Ville de Beaumont	277	3	9	40	22
Ensemble	6276	262	157	473	340

En plus des mesures spéciales à prendre pour accueillir convenablement ces enfants avec des besoins spéciaux, nous proposons que les aires de recrutement des écoles nationales soient redéfinies comme suit :

Commune de Beaumont	Nom école nationale	Aire de recrutement des élèves
Ville de Beaumont	École nationale nouvelle de Beaumont	Ville de Beaumont
		Fontoutanie
		Genesté
1 ^e Section Beaumont	École Nationale de Lacadonie	Lacadonie
		Terre Blanche
		Ferrace
		Rosseau
	École nationale de Bois-Pain	Bois-Pain
		Nan plenn
		Rozo
	École Nationale de Beaumont	Cassanette II
		Bois au Centre
		Genesté
	École nationale d'André	André
		Ville de Beaumont
		Montatière
		Monnerie
	École nationale Sainte Famille	Nan Izin
		Osant
		Préval
		Dumois
2 ^e section Mouline	École Nationale de Sain Martin	Saint-Martin
		Jaune
		Jourgain
		Durant

	École Nationale de Belance	
		Belance
		Nan Dal
	École nationale de Larrieux	Rossignol
		Terre Rouge
		Larrieux
		Pleine Tâche
		Lacombe
		Nan Kajou
3 ^e Section Chardonnette	École Nationale de Chardonnette	Chardonnette
		Jacquin
		Jorne

3.4. Les infrastructures

L'objectif consiste ici à mettre en adéquation l'offre scolaire et la demande qui est évaluée et projetée. Selon les données recueillies, il y a lieu de reconstruire l'école nationale de Lacadonie, l'École nationale de Larrieux et l'École nationale Sainte Famille.

3.5. Les enseignants

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités d'identifier les endroits où il y a un excédent ou un déficit en enseignants de façon à pouvoir les réaffecter ou en recruter d'autres, tenant compte de la politique établie en matière d'organisation pédagogique des écoles. Tenant compte de nos propositions de réorganisation de l'offre publique, il y aurait lieu d'assurer la formation des enseignants qui n'ont pas encore les profils professionnels requis (Voir en annexe II la liste et le nombre d'enseignants concernés) et de cesser de recruter des enseignants non formés.

3.6. Les manuels scolaires

Comme susmentionné, il est ressorti que les enfants aux deux premiers cycles du fondamental n'ont pas tous de manuels de lecture et de mathématiques. Nous proposons, pour l'année scolaire 2025-2026, que des ressources soient prévues dans le cadre de la politique de financement qui est proposée pour l'achat par les directions d'école elles-mêmes des manuels de lecture et de mathématiques à fournir aux élèves.

3.7. Les coûts de scolarisation et leur financement

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015 établis à Incheon et en regard de la loi du pays, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école fondamentale. Cela passera nécessairement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement.

Dans les écoles nationales, seuls les salaires des enseignants sont présentement pris en charge par l'État, toute la balance des coûts payés par enfant (86.98%) est assumée par les familles.

Dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au fondamental, nous proposons que l'État finance l'intégralité des coûts dans l'ensemble des écoles nationales de la commune de Beaumont en leur allouant le budget nécessaire et également l'intégralité des coûts aux écoles non publiques éligibles.

B. Le niveau secondaire

I. Diagnostic de la situation actuelle

L'article 9 de la Décision ministérielle du 11 octobre 2002 stipule que le nouveau secondaire entre en application à partir de la rentrée scolaire de septembre 2003 et commence avec la première année de la Filière d'Enseignement Général dans tous les collèges et lycées de la République. Cette mesure n'a pas pris effet dans la commune de Beaumont, il y a 348 élèves au 3^e cycle dans les écoles secondaires. La majorité d'entre elles (88.9%) sont des collèges privés.

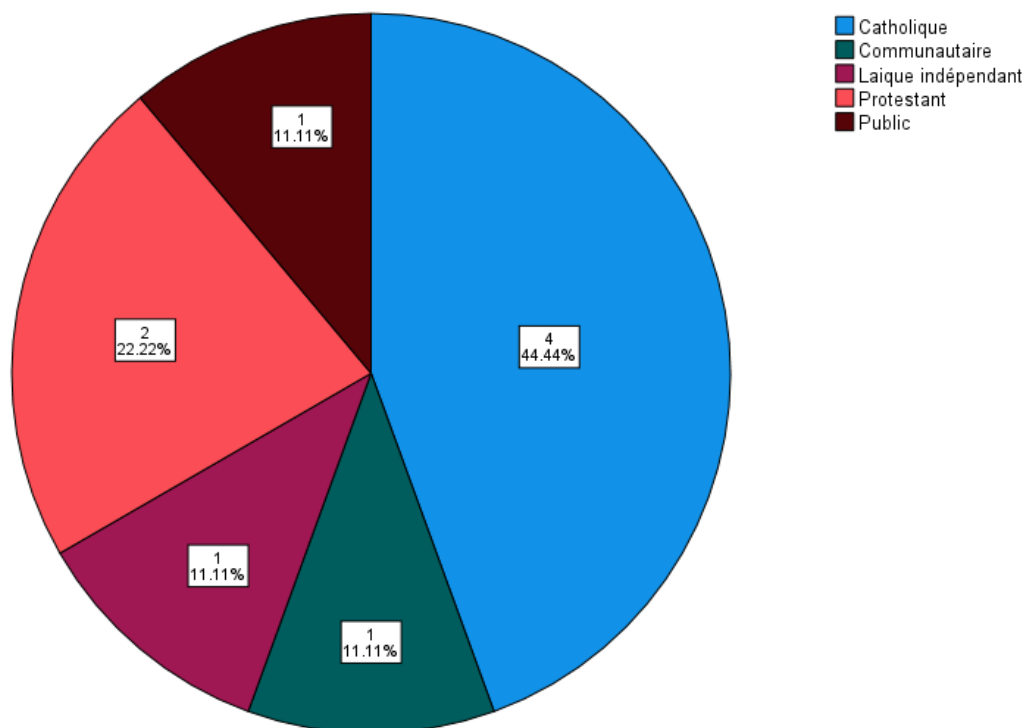


Figure 1 : Répartition des écoles secondaires par réseau d'appartenance

Elles fonctionnent à 88.9% en simple vacation, à différentes périodes de la journée comme le montre le tableau 1.

Tableau 1 : Répartition des écoles secondaires de Beaumont selon leur période de fonctionnement

Période de fonctionnement	# école	%
7h-12h	2	22.2
8h-13h	5	55.6
Autre	2	22.2
Total	9	100.0

Elles offrent la filière d'enseignement général (100%) et en son sein différentes Séries.

Tableau 2 : Répartition des écoles suivant la série qu'elles offrent

Type de Série	# école	%
Mathématiques et sciences physiques	1	11.1
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	22.2
Mathématiques et sciences physiques Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique	1	11.1
Sciences de la vie et de la terre (SVT)	2	22.2
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques	1	11.1
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Mathématiques et sciences physiques Sciences économiques et sociales (SES)	1	11.1
Sciences de la vie et de la terre (SVT) Sciences économiques et sociales (SES) Littéraire et artistique	1	11.1
Total	9	100.0

Ce sont, dans l'ensemble, des écoles secondaires de tailles très variées allant de 79 à 419 élèves, selon le réseau considéré.

Tableau 3 : Répartition de la taille des écoles selon leur réseau d'appartenance

Réseau d'écoles	Moyenne	Minimum	Maximun
Catholique	147	79	341
Communautaire	120	120	120
Laïque Indépendant	94	94	94
Protestant	125	117	133
Public	419	419	419
Ensemble	163	79	419

1.1. Accessibilité et accès

En ce qui concerne leur accessibilité et leur accès, il convient de faire remarquer qu'elles sont réparties à travers la commune :

Tableau 4 : Répartition des écoles secondaires dans la commune de Beaumont

Commune de Beaumont	Réseau d'appartenance					
	Catholique	Communautaire	Laique indépendant	Protestant	Public	Total
1e section Beaumont	# 2	0	1	1	0	4
	% 50.0%	0.0%	25.0%	25.0%	0.0%	100.0%
2e section Mouline	# 0	1	0	0	0	1
	% 0.0%	100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
3e section Chardonnette	# 1	0	0	0	0	1
	% 100.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%	100.0%
Ville de Beaumont	# 1	0	0	1	1	3
	% 33.3%	0.0%	0.0%	33.3%	33.3%	100.0%
Total	# 4	1	1	2	1	9
	% 44.4%	11.1%	11.1%	22.2%	11.1%	100.0%

Rappelons que, selon l'objectif 4.1 fixé dans le Cadre d'Action d'Incheon établi lors du Forum mondial sur l'éducation pour tous tenu en Corée du Sud en mai 2015, les responsables politiques présents à cette assise s'étaient engagés à l'unanimité à faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile.

Par rapport à cet objectif dont la réalisation est fixée pour 2030, Haïti a un très long chemin à parcourir; le taux brut de scolarisation au secondaire en 2024-2025 étant seulement de 41.30%. Et quand on tient compte uniquement des enfants âgés de 15 à 18 ans que ce niveau d'enseignement est officiellement censé accueillir, on constate que le taux net de scolarisation se révèle encore beaucoup plus faible (19.46%); très loin donc des 100% visés.

Dans le contexte haïtien, l'un des éléments de blocage à l'accès à l'éducation pour tous est le coût de scolarisation, tant dans le privé que dans le public. Dans le privé, ce coût varie entre 174379.67 et 310549.89 gourdes pour l'année scolaire 2024-2025, suivant l'année d'études considérée.

Tableau 5 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le privé

Année d'étude	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	22591.67	15750	11260	124778	174379.67
NS2	63043.75	9430	12240	164444	249157.75
NS3	63116.67	10520	13200	114778	201614.67
Ns4	64163.89	8910	11920	225556	310549.89

Dans le public, le coût moyen annuel de scolarisation varie aussi, de 169512.32 à 278900.32 gourdes; 83.44% de ces coûts sont pris en charge par les parents des élèves.

Tableau 6 : Coût moyen de scolarisation d'un élève au secondaire dans le public

Année d'étude	Salaire/Él	Scolarité	Matériel	Habillement	Nourriture	Total
NS1	30514.32	2000	15750	11260	124778	184302.32
NS2		2000	9430	12240	164444	218628.32
NS3		500	10520	13200	114778	169512.32
Ns4		2000	8910	11920	225556	278900.32

L'autre élément de blocage à l'éducation pour tous également important à signaler, c'est le faible niveau de performance des écoles souvent enregistré; en d'autres mots leurs faibles capacités à faire apprendre et progresser les élèves qui les fréquentent. Elles font constamment redoubler ceux qui sont en difficulté. Pour l'année scolaire 2024-2025, nous avons constaté que le cheminement scolaire des élèves dans la commune de Beaumont était assez mitigé au niveau du secondaire; les taux de promotion d'une classe à l'autre ayant varié de 70 à 96 % suivant la classe considérée.

Tableau 7 : Répartition des taux de flux au secondaire par classe

Année d'étude	Taux de promotion	Taux de redoublement	Taux d'abandon
NS1	88%	12%	0%
NS2	96%	4%	0%
NS3	92%	8%	0%
NS4	70%	13%	17%

Si cette tendance se maintient, l'analyse théorique de la cohorte de 349 élèves qui sont admis en NS1 au cours de l'année scolaire 2024-2025 se présentera comme suit :

	Analyse de cohorte au niveau secondaire						
TP	0.88	0.96	0.92	0.7			
TR	0.12	0.04	0.08	0.13			
TA	0.00	0	0	0.17			
Annee	NS1	NS2	NS3	NS4	Diplômés	Années-élèves	
			0				
2024-2025	349	↗					349
	↓	↘		0			
2025-2026	42	307	↗				349
	↓	↘	↘		0		
2026-2027	5	49	295	↗			349
	↓	↘	↘	↘			
2027-2028	1	6	71	271			349
	↓	↘	↘	↘	↘		
2028-2029	0	1	12	100	190		303
		↘	↘	↘			
2029-2030		0	2	24	70		96
			↘	↘	↘		
2030-2031			0	5	17		22
				↘	↘		
2031-2032				1	3		4
					↘		
2032-2033					1		1
					↘		
Promus					281		
Année-élèves							1821
Nombre d'années-élèves dans l'idéal =				1124			
Nombre d'années-élèves réel =				1821			
Rendement interne =				61.69			
Coefficient d'augmentation des coûts =				1.620948			
Coût de l'élève formé =				6.483791			

Il en ressort donc que, dans cette commune, l'enseignement secondaire a un niveau de rendement interne assez faible (61.69%). Des 349 élèves qui sont entrés en NS1 en 2024-2025, 54.44% obtiendront leur diplôme de fin d'études dans les quatre (4 ans) prévus, soit à la fin de l'année scolaire 2028-2029. Puis, après avoir pris en compte les cas de redoublement, ils seront un total de 281 élèves (80.52%) de la cohorte à boucler le cycle en 2032-2033.

1.2. Qualité de l'éducation dispensée

Dans cette commune, l'enseignement au niveau du secondaire est dispensé par un effectif de 177 enseignants dont 28 femmes (15.82%); seulement 17.51% d'entre eux sont nommés par l'État. Il convient toutefois de souligner que la majorité des enseignants au secondaire travaillent à temps partiel dans plusieurs écoles à la fois. Ainsi, le nombre d'enseignants mentionné ici est complètement sur-évalué; car bon nombre d'entre eux sont comptés plus d'une fois. À titre purement indicatif, leur répartition se fait comme suit par réseau d'écoles :

Tableau 8 : Répartition des enseignants par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	# d'enseignants	# de femmes	Enseignants nommés par l'État
Catholique	73	4	4
Communautaire	6	2	6
Laïque Indépendant	27	10	0
Protestant	51	12	1
Public	20	0	20
Ensemble	177	28	31

Leurs profils de formation sont très variés suivant le réseau d'écoles considéré. Certains enseignants proviennent de l'École Normale Supérieure (ENS) ou des Facultés de Sciences de l'Éducation; tandis que d'autres n'ont reçu aucune formation pédagogique comme le fait ressortir le graphe 2.

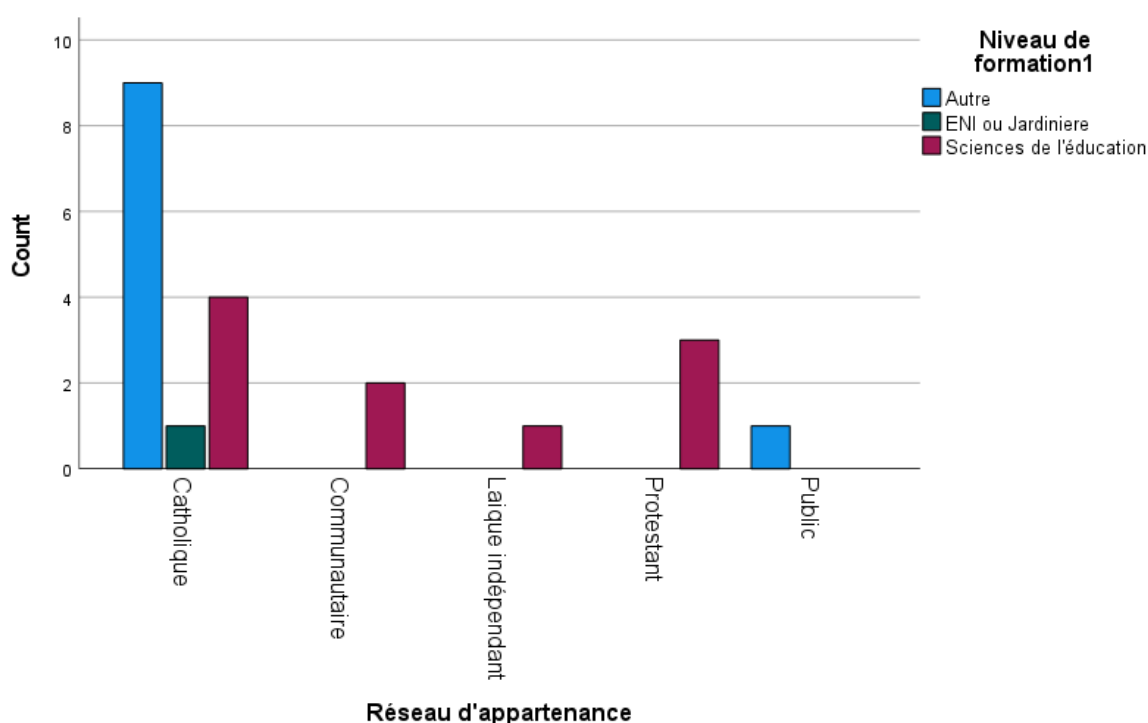


Figure 2 : Répartition des enseignants par réseau et selon leurs profils de formation professionnelle

Ce sont des enseignants qui travaillent surtout à temps partiel dans des écoles. Très souvent, on les retrouve donnant des cours dans différents établissements où ils sont rénumérés par heure de travail. Cela rend alors assez difficile dans une étude du genre d'établir avec précision leurs salaires mensuels qui sont plutôt cumulatifs et dépendants du nombre d'heures de cours qu'ils fournissent ainsi que du tarif horaire selon lequel ils sont payés. Toutefois, à titre indicatif et selon les informations recueillies, il ressort que, partiellement, leurs salaires mensuels moyens varient considérablement suivant le réseau d'écoles considéré, de 8247 gourdes à 46200 gourdes.

Tableau 9 : Répartition des salaires mensuels moyens par réseau d'écoles

Réseau d'écoles	Salaire mensuel moyen
Catholique	8247
Communautaire	28000
Laïque Indépendant	10000
Protestant	29660
Public	46200
Ensemble	15078

Dans la commune de Beaumont, au niveau du secondaire, les conditions d'accueil des élèves semblent plus ou moins acceptables. On trouve en moyenne 26 élèves par salle de classe et 1.35 m² par élève, comme le montre le tableau 10.

Tableau 10 : L'organisation pédagogique et l'utilisation des enseignants dans la commune

Réseau d'écoles	# salle classe	# de m ²	Nbre élève	# m ² /élève	Ratio élèves/ salle	# m ² / salle
Catholique	28	884.96	588	1.51	21	31.61
Communautaire	4	120	120	1	30	30
Laïque Indépendant	12	446.40	94	4.75	8	37.20
Protestant	5	188.48	250	0.75	50	37.70
Public	7	343	419	0.82	60	49
Ensemble	56	1982.84	1471	1.35	26	35.41

En résumé, on peut dire que l'offre scolaire au niveau du secondaire est assez coûteuse pour les parents et les élèves, et de qualité modérée; les valeurs de l'ensemble des indicateurs susmentionnés qui sont utilisés pour diagnostiquer cette offre se présentant comme suit :

Tableau 11 : Résumé des valeurs des indicateurs utilisés pour ce diagnostic

Indicateur	Pour l'année scolaire 2024-2025
Taux de scolarisation	Taux brut de scolarisation = 41.30% Taux net de scolarisation = 19.46%
Coûts moyens de scolarisation dans le public	NS1 = 184302.32 gourdes NS2 = 218628.32 gourdes NS3 = 169512.32 gourdes NS4 = 278900.32 gourdes 83.44% de ces coûts sont pris en charge par les familles.
Coûts moyens de scolarisation dans le privé	NS1 = 174379.67 gourdes NS2 = 249157.75 gourdes NS3 = 201614.67 gourdes NS4 = 310549.89 gourdes
Taux de promotion	Taux de promotion en NS1 = 88% Taux de promotion en NS2 = 96% Taux de promotion en NS3 = 92% Taux de promotion en NS4 = 70%
Taux de redoublement	Taux de redoublement en NS1 = 12% Taux de redoublement en NS2 = 4% Taux de redoublement en NS3 = 8% Taux de redoublement en NS4 = 13%

Taux d'abandon	Taux d'abandon en NS1 = 0% Taux d'abandon en NS2 = 0% Taux d'abandon en NS3 = 5% Taux d'abandon en NS4 = 15%	
Rendement interne du réseau d'écoles à Beaumont	61.69%	
Rapport élève/salle de classe	26 élèves	
Nombre d'enseignants	177	
Pourcentage de femmes	15.82%	
% enseignants nommés par l'État	17.51%	
% de maîtres qualifiés	52.38%	
Ratio moyen m ² /élève	1.35 m ²	
% d'élèves sans manuels	60%	
Taille moyenne des établissements	163 élèves	
Salaire moyen mensuel d'un enseignant	Partiellement, 46200 gourdes dans le public et 18976.75 gourdes dans le privé	

II. Analyse démographique

Nous avons vu dans la carte scolaire préscolaire et fondamentale, partie A de ce document, que la population de la commune de Beaumont croît suivant un taux moyen annuel de 1.35%, selon les estimations et projections de l'IHSI. Cela signifie donc qu'il y aura, dans les années à venir, de nouveaux enfants à accueillir tant au niveau du fondamental qu'au niveau du secondaire. Le tableau 12 montre l'évolution de la population scolarisable jusqu'en 2028.

Tableau 12 : Estimations et projections de la population scolarisable

Âge	2024	2025	2026	2027	2028
15	690	692	693	695	697
16	683	685	687	689	690
17	677	678	680	682	684
18	670	671	673	675	676
15-18	2719	2726	2733	2740	2747

À ces données démographiques qui indiquent les effectifs d'enfants qu'il faudra se préparer à accueillir en classe (en NS1), il faut ajouter les effectifs d'élèves qui boucleront régulièrement la 9^e Année Fondamentale avec succès et tenir compte du même coup de ceux qui redoubleront les classes, comme c'est le cas présentement.

De plus, en considérant le fait que l'âge officiel d'admission au secondaire en Haïti est de 15 ans, il ressort que le même phénomène d'élèves sur-âgés qui s'est développé au niveau du fondamental s'est poursuivi et renforcé au niveau du secondaire. Les calculs ont montré que le taux d'admission des enfants âgés de 15 ans dans cette classe en 2024-2025 est seulement de 6.23% dans la commune de Beaumont. Cela signifie donc qu'il resterait $100 - 6.23 = 93.77\%$ d'enfants de la population scolarisable à admettre en NS1 pendant les cinq (5) prochaines années si l'on veut progresser à coup sûr vers l'objectif de 100% à atteindre en 2030.

Il faudrait donc accroître annuellement ce taux d'admission de 23.44% pour pouvoir atteindre l'objectif de 100% en 2028-2029. La progression du taux d'admission en NS1 et de l'effectif des nouveaux élèves à accueillir devra se faire alors comme suit :

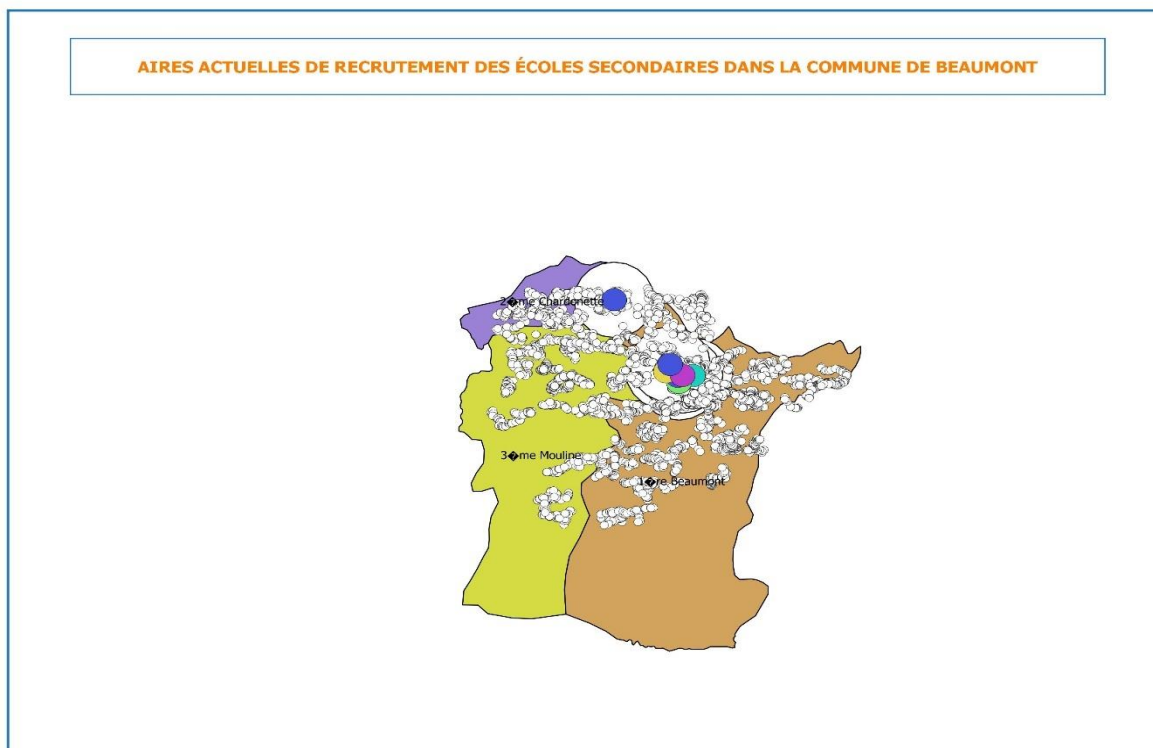
Tableau 13 : Estimation et projection des enfants à admettre en NS1

Année	Population de 15 ans	Taux d'admission	# total d'enfants à admettre
2024-2025	690	0.0623	43
2025-2026	692	0.2967	205
2026-2027	693	0.5311	368
2027-2028	695	0.7655	532
2028-2029	697	1	697

III. Propositions de réorganisation de l'offre scolaire au secondaire à Beaumont

Pour pouvoir accueillir les effectifs d'enfants susmentionnés, il s'avérera nécessaire d'intervenir sur l'offre scolaire existante de triple manière : en redéfinissant les aires de recrutement des écoles de façon à rendre acceptable le temps de marche des élèves, en renforçant la qualité des infrastructures d'accueil des écoles existantes et en implantant de nouvelles écoles secondaires publiques (des lycées) dans des endroits stratégiques où il n'y en a pas encore.

On a vu dans les pages précédentes que toutes les écoles secondaires se trouvent plus ou moins concentrées dans la ville de Beaumont et dans la 1^e section. Ces écoles admettent des élèves qui viennent de différents endroits dans cette commune comment le montre la figure 5 présentant, en forme circulaire, leurs aires de recrutement actuelles.



En effet, cette image fait très bien ressortir comment certaines aires de recrutement se recoupent; c'est-à-dire qu'elles tirent leurs effectifs d'élèves dans presque les mêmes localités. Il y a donc lieu d'y mettre de l'ordre.

Rappelons que l'un des objectifs fondamentaux de la carte scolaire, c'est de permettre aux autorités de maximiser l'offre scolaire au niveau local et de la rendre adéquate par rapport à la demande scolaire exprimée ou incitée, au regard des objectifs poursuivis. Tenant compte de ces propositions de réorganisation de l'offre publique au niveau du secondaire, il y aura donc lieu de penser former et recruter de nouveaux personnels enseignants et non enseignants, mettre à niveau ceux qui n'ont pas encore les profils professionnels requis et cesser en même temps d'en recruter de nouveaux non formés.

Dans la dynamique des objectifs éducatifs post 2015, l'État haïtien a l'obligation de faire en sorte que tous les enfants aient une chance égale d'accès à l'école secondaire. Cela passera non seulement par une augmentation de l'offre scolaire publique à travers le pays comme indiqué au point 3.4 mais également par le financement public de l'offre non publique à ce niveau d'enseignement dans la mesure du possible.

Pour finir, comme dans les lycées seuls les salaires des enseignants et des directeurs avec le personnel administratif sont présentement pris en charge par l'État et que toute la balance des coûts payés par élève (83.44%) est assumée par les familles, dans sa politique de financement de l'éducation visant l'obligation et la gratuité scolaires au secondaire, nous proposons que l'État s'organise pour financer l'intégralité des coûts (scolarité, matériels scolaires, uniformes et cantine) dans l'ensemble des lycées qui seront mis en place dans la commune de Beaumont en leur allouant le budget nécessaire par élève.

Méthodologie appliquée

MÉRISIER, G.-G. (2016). Méthodologie simplifiée de préparation de cartes scolaires, EPT-BID.

Les Annexes

Annexe I : Répertoire des écoles de la commune de Beaumont

Annexe II : Liste des enseignants avec leurs profils de formation professionnelle